

Arrêté temporaire n° 64 du 2 juillet 2019
Rue du Maréchal Foch
Rue barrée



LE MAIRE DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM

Le Maire de LINGOLSHEIM

Vu les dispositions du Code des Communes,

Vu les dispositions du Code de la Route,

VU l'avis favorable de l'Unité Technique de Strasbourg en date du 3 juillet 2019

VU l'avis favorable du Préfet n° 124/2019 en date du 2 août 2019

Vu les arrêtés municipaux instituant diverses signalisations routières,

Vu la demande du football club de LINGOLSHEIM,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre des mesures de circulation pour le bon déroulement du marché aux puces organisé par le F.C.L. le **1er septembre 2019**

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le stationnement et la circulation des véhicules de tous genres sont interdits :

Dimanche 1er septembre 2019 de 4 heures à 20 heures, rue du Maréchal Foch (RD 392) de la rue de Molsheim jusqu'à l'église Saint Jean Baptiste (l'accès à l'église restant possible du côté de la rue du Château).

La rue du Maréchal Foch se fera en sens unique de la rue de Molsheim vers le giratoire.

Sur cette section de la rue du Maréchal Foch, le stationnement est considéré comme gênant au vu de l'article 37.1 du Code de la Route.

Aucune dérogation ne sera accordée à la Compagnie des Transports Strasbourgeois pour circuler sur ce tronçon.

ARTICLE 2

La signalisation sera mise en place par les services de la commune et de l'association.

La déviation se fera par l'itinéraire suivant :

Avenue Schuman - rue du Général de Gaulle - rue Tiergaertel - rue d'Ostwald - rue Alfred Kastler - rue Graffenstaden - rue des Juifs.

D'autre part, les déviations des rues débouchant sur la rue du Maréchal Foch se feront comme suit :

1) EN DIRECTION DE STRASBOURG

- Rue du Général Leclerc, par la rue des Tulipes, la rue de Koenigshoffen, la rue d'Eckbolsheim, rue de Molsheim, puis l'itinéraire de déviation général.

- Rue Laegert, par la rue des Prés et la rue Schuman.

- Rue d'Eckbolsheim, par la rue de Molsheim.

2) EN DIRECTION D'ENTZHEIM

- Rue du général Leclerc, par la rue des Tulipes, la rue de Koenigshoffen, la rue de la Gare.
- Rue Laegert, par la rue des Prés, la rue de la Montée et la rue du Château.
- Rue d'Eckbolsheim, par la rue de Koenigshoffen et la rue de la Gare.

ARTICLE 3

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours.

ARTICLE 4

L'accès des rues latérales devra être dégagé sur au moins 4 mètres.

ARTICLE 5

Les véhicules en stationnement interdit seront considérés comme gênants et feront l'objet d'une mise en fourrière, conformément aux dispositions de l'article R 37-1 du code de la Route.

ARTICLE 6

Les infractions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Lingolsheim le 2 août 2019

Le Maire

Yves BUR

Copie adressée à :

Poste de police de

Lingolsheim

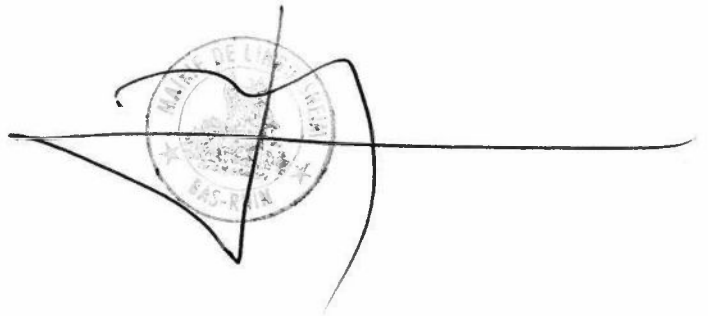
SAMU

SDIS

SIRAC

CTS

FCL





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

**Direction départementale
des territoires**

**Service Sécurité – Transports
Ingénierie de Crise**

**Unité Sécurité et Circulation
Routières**

Strasbourg, le 11 juillet 2019

Affaire suivie par : Sylvie PRECHEUR
Courriel : ddt-stic-scr@bas-rhin.gouv.fr
Téléphone : 03 88 88 90 70
Télécopie : 03 88 88 90 54

**Le directeur départemental des territoires du
Bas-Rhin**

au

Maire de LINGOLSHEIM

Par la présente, j'accuse réception en date du 11 juillet 2019 de votre demande d'avis n° 124/2019 relatif à :

– la RD 392 (RGC)

Mesures temporaires de police de circulation dans le cadre du marché aux puces

– stationnement interdit, déviation de la circulation, le dimanche 1^{er} septembre 2019 de 4 heures à 20 heures.

- la RD 222 (RGC)

Mesures temporaires de police de circulation dans le cadre de travaux d'extension du réseau gaz pour les travaux d'aménagement du stade Joffre Levèbvre

- stationnement interdit, mesures d'aménagement destinées à garantir la sécurité des piétons ou des cyclistes, circulation alternée par panneaux, du lundi 15 juillet 2019 au jeudi 1^{er} août 2019.

Je vous informe de mon avis favorable sur ce dossier.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
du Bas-Rhin et par Subdélégation,

Le Chef du S.S.T.I.C,

Frédéric DAVID